



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-05-2026 /

Dossier complet le : 26-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018544/KK P

1 Intitulé du projet

Delocalisation du circuit de motocross de Gimont depuis leur site historique au lieu-dit les Rouquettes au lieu-dit A Emplaoues sur la commune de Gimont

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FEDERATION FRANCAISE MOTOCYC

Raison sociale

Federation francaise de motocyclisme

N° SIRET

78444874800029

Type de société (SA, SCI...)

Associations

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Poirier

Prénom(s)

Sebastien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à délocaliser le site de pratique de moto-cross du Moto Club de Gimont, historiquement implanté sur le lieu-dit les rouquettes, au lieu-dit A Emplaoues. Le projet prévoit : - La création d'une piste en terre destinée à la pratique du motocross ; - Le parking à usage quotidien (9 à 10 emplacements) sera localisé devant un bâtiment existant, en conservant le revêtement actuel (terre et cailloux) ; - Le parking accueillant du public lors des manifestations (1 à 2 fois par an) sera un parking éphémère enherbé localisé à l'entrée du site, et remis en état après utilisation.

4.2 Objectifs du projet

L'activité actuelle du Gimont Moto Club est compromise suite à l'expansion de l'urbanisation et ainsi la proximité grandissante des habitations autour du site actuel. C'est pourquoi, en considération des problématiques rencontrées et de l'importance du site, tant pour la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) que pour la commune, il est envisagée, et ce depuis 2014, la délocalisation du circuit de motocross de Gimont. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de sauvegarde et de développement des sites de pratiques, mise en place par la FFM depuis plusieurs années, afin de permettre à ses licenciés de pratiquer leur sport sur des sites spécialement aménagés, de manière encadrée et durable, et de limiter toute forme de pratique dite "sauvage". L'objectif de la Fédération est de mettre le circuit à disposition de l'association afin qu'elle continue son action de développement et de promotion du sport moto au travers de ses activités d'entraînements, de stages, d'activités éducatives, d'apprentissage d'un deux-roues motorisé dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière ainsi que l'organisation d'épreuves régionales et nationales. Les manifestations de sport moto constituent de plus une manne touristique et économique importante et contribuent au

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Lors de la phase travaux, les terres seront remaniées sur le site pour la création du parcours de motocross. Une clôture sera mise en place, ainsi que la signalétique sur site. Le chantier durera environ 3 à 4 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le projet permettra d'accueillir tous types de véhicules motorisés pour la pratique de cross (solos, quads, side-car, ..). Le site permettra également d'accueillir des compétitions de niveau régional, national, et international. La création de deux pistes tout terrain distinctes et la proximité de la nouvelle N124 à 4 voies pourrait devenir un outil de travail pour des entreprises liées aux sports mécaniques qui auraient ainsi l'occasion de travailler au plus près de leur zone d'essais. Le but est de mettre en place une école de pilotage, des stages de conduite destinés à apprendre les techniques de pilotage, ainsi qu'une école de perfectionnement à la pratique des sports mécaniques. Un club mécanique pourrait se développer à plus long terme. Enfin, le Gimont Moto Club envisage à moyen terme la création d'une zone du trial réservée aux motos électriques. En cas d'arrêt ou de localisation de l'activité, une remise en état du terrain comme à l'actuel est prévue.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis d'aménager sera déposé dans le cadre du projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie d'implantation du projet Longueur de pistes creées Surface d'espaces verts	(88 850, m ²) (1 500 + 500 , ml) (47 516, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Gimont est soumise a un PLU approuvé le 4 mars 2020. Le projet recoupe des zones A et "AULsm", correspondant a un secteur a urbaniser a vocation de loisirs et de sports

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Cours de la Gimone et de la Marcaoue", localisée à environ 2,2 km au Sud-Est du site du projet. Source : INPN
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune d'implantation du projet n'est pas située en zone de montagne. Source: Observatoire des territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone la plus proche se situe à 40,4 km au nord-est du site du projet. Il s'agit des "Sections du cours de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Viaur dans leur traversée du département du Tarn". Source : INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune d'implantation du projet n'est pas une commune littorale. Source : Observatoire des territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc le plus proche se situe à 46,4 km au sud-est du site du projet. Il s'agit de la réserve naturelle régionale "Confluence Garonne-Ariège". Source : INPN

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas couvert par un plan de prévention des bruits, arrêté ou en cours d'élaboration. Source : Département du Gers
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site patrimonial le plus proche est le Monument Historique "chapelle Notre-Dame-de-Cahuzac", localise a environ 2,1 km au Sud-Est du projet, sur la commune de Gimont. Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet revise evite en totalite les zones humides inventoriees au droit du site du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Gimont est concernee par un Plan de Prevention du Risque (PPR) d'Inondation, approuve le 3 mai 2011. Le site du projet n'est pas concerne par un zonage reglementaire de ce PPRI. Source : Georisques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est egalement concernee par un PPR retrait-gonflement des argiles approuve le 28 fevrier 2014. Aucun PPRT ne concerne la commune de Gimont. Source : Georisques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site CASIAS le plus proche est localise a environ 1,9 km au Sud-Ouest du site du projet. Le site BASOL le plus proche est localise a environ 11,5 km au Nord-Est du site du projet. Source : Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le departement du Gers est entierement situe en zone de repartition des eaux. Source : SIE Adour-Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage ni perimetre de protection d'un captage n'est localise au droit du site. Le perimetre de protection immediate le plus proche est localise a environ 4,2 km a l'Ouest du projet. Source : ARS Occitanie
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Moulin vieux sur l'Arrets la riviere ses rives entre le moulin et la RD40", localise a environ 5,3 km au Sud-Ouest du site du projet. Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Speciale de Conservation "Vallee et coteaux de la Lauze", localisee a environ 14,9 km au Sud-Ouest. Source : INPN
D'un site classé ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est "Ormeaux (2) de Sully sur les parcelles N°15 et 31 de la section C", localise a environ 9,9 km au Nord du site du projet. Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement en eau n'est necessaire dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun travaux en sous-face ne sera realise. Ainsi, aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraines n'est a attendre dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Un nivellement des terrains sera realise en phase travaux. Les terres excavees seront reutilisees en priorite sur site. Les eventuels materiaux excedentaires seront evacues vers les filieres de traitement adaptees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux ne prevoient pas l'importation de materiaux sur le site du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les matériaux excavés seront réutilisés sur site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les enjeux du site et incidences du projet sont détaillés en Annexe facultative n°2 (mémoire en réponse).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation "Vallée et coteaux de la Lauze", localisée à environ 14,9 km au Sud-Ouest du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implante sur 8,9 ha dont : 1 ha de terrain Agricole (A) et 7,9 ha de terrain "Secteur à urbaniser à vocation de loisirs et de sports motorisés" (AULSm) au sens du PLU de Gimont. 1,57 ha ont été déclarés à la PAC en 2023 (prairie). Les parcelles du projet sont constituées : de prairies, de verger de figuiers, de zone en friche, de jardin anthropiques, ... Les figuiers sont
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune est concernée par le risque de rupture de barrage, mais pas le site du projet. La canalisation de transport de matières dangereuses la plus proche se situe à 2,3 km au sud du site du projet. Le site ICPE le plus proche est localisé à 2,2 km au sud-est du site du projet. Il s'agit d'une casse auto soumise à enregistrement. Source : Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Gimont est concernée par un Plan de Prévention du Risque (PPR) d'Inondation, mais aucune zone inondable ne concerne le site du projet. Ce dernier est concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles fort. Cependant, les aménagements prévus ne sont pas susceptibles d'être impactés par ce type de risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire n'est attendu dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des trafics seront engendrés en phase de chantier liés à la circulation des engins, sur une période temporaire et limitée aux périodes diurnes et jours ouvrés. En phase d'exploitation, le trafic engendré sera lié à la fréquentation du site par les adhérents, le public (occasionnel) et le personnel.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, des nuisances sonores seront occasionnées par les engins de chantier. En phase d'exploitation, l'activité sera de nature à générer du bruit (moteurs des deux-roues).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La nouvelle route nationale 2x2 voies se situe à proximité immédiate au nord du projet. Le trafic routier induit des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les odeurs engendrées par le projet seront liées à l'émission de gaz d'échappement par les véhicules motorisés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	La nouvelle route nationale 2x2 voies se situe à proximité immédiate au nord du projet. Le trafic journalier induit des nuisances olfactives liées aux gaz d'échappement.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, des vibrations pourront être occasionnées par les engins de chantier. Les vibrations liées à l'activité de motocross seront peu significatives.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	La périphérie du site du projet n'est pas concernée par des vibrations significatives (trafic routier uniquement).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase chantier, aucune source lumineuse ne sera mise en place, les travaux se réalisant en journée. En phase d'exploitation, aucune source lumineuse ne sera installée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La périphérie du site du projet n'est pas concernée par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'entraîner des émissions de gaz d'échappement et de poussières. En phase d'exploitation, l'activité de motocross sera également susceptible de générer des émissions de gaz d'échappement et de poussières.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à émettre des rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à émettre des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à générer des déchets non dangereux, inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe à plusieurs kilomètres de tout monument et patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les terrains du projet sont composés de parcelles en friche, de prairies inutilisées et d'habitations abandonnées. Aucune activité humaine ne prend place sur le site du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun effet cumule avec d'autres projets existants ou approuvés n'est à prendre en compte.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un pre-diagnostic écologique du site ainsi qu'une évaluation des incidences accompagnée d'une séquence de mesures sont disponibles en Annexe facultative n°2, correspondant au mémoire en réponse réalisé suite à la demande de pièces complémentaires (demande n°2025-014446) datant du 25 février 2025.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes seront prises en compte dans le cadre du projet : - Evitement des milieux à plus forts enjeux pour la mise en place des pistes - Encadrement du chantier par écologues et services HSE - Sensibilisation du personnel du site et des différentes entreprises de chantier - Adaptation du calendrier de travaux à la phénologie des espèces - Absence de travaux nocturnes - Gestion de la circulation sur le chantier (vitesse réduite, plan de circulation) - Entretien des engins de chantier à l'extérieur du site, sur des sites dédiés - Limitation du risque de pollution accidentelle du milieu (pas de stockage de produits dangereux ou sur rétention, kits anti-pollution...) - Prévention contre les espèces exotiques envahissantes - Absence d'éclairage du site Les annexes facultatives reprennent les mesures qui seront mises en place en phases de chantier et d'exploitation du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone d'étude, d'une faible superficie (environ 8,8 ha), est localisée en dehors de zones urbanisées. En outre, le projet n'intersecte aucune zone naturelle et se situe à l'écart de tout patrimoine culturel ou paysager. Les enjeux liés à la biodiversité ont été évalués via la réalisation d'un pré-diagnostic écologique, et des mesures prévues pour éviter ou réduire les impacts évalués sont mentionnées en Annexe facultative n°2. Ainsi, le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Mundjian

Prénom

Sarah

Qualité du signataire

Mandataire

À

Toulouse

Fait le

26-05-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)